

La France est devenue partie prenante. Elle est devenue partie prenante parce qu'elle parle d'organiser des consultations sur une partie de notre territoire national au mépris de notre souveraineté (...)

Elle est partie partie prenante parce qu'elle sait que nous sommes économiquement faibles et qu'elle conditionne la coopération au démantèlement de notre peuple et de notre patrie bien-aimée

(...) elle subordonne l'aide qu'elle peut nous apporter et à laquelle elle nous a du reste habitué au dépêchage de notre pays. Alors que, elle sait pertinemment que l'intégrité du sol de nos ancêtres n'est pas, ne peut pas et ne doit pas être négociable.

Ali Soilihi

Discours du 14 novembre 1975

Vie de l'association

Activités novembre-décembre

Lettre de Marie-Georges Buffet

page 2

Actualité

Développer la lutte autour de la question de Mayotte

page 3

Débats

Aider Mayotte par l'amélioration de la coopération avec le reste de l'archipel

page 4

EDITORIAL

Des raisons d'espérer...

Depuis deux ans, différentes initiatives sont entreprises ici et là pour la défense de l'unité et de l'intégrité territoriale des Comores. Une prise de conscience de l'importance de ce combat commence à s'installer dans les esprits et cela ne peut que nous réjouir. Dans la diaspora comorienne en France, le Collectif Comores-MasiwaMane (CCMM) contribue à cette prise de conscience pour la survie de l'État comorien. Cette prise de conscience s'est traduite par des faits concrets. L'adoption par le parlement comorien d'une résolution érigeant la journée du 12 novembre, jour anniversaire de l'admission des Comores aux Nations Unies, comme "Journée nationale Maoré, à célébrer et à chômer tous les ans, sur l'étendue du territoire national par tous les Comoriens". Le CCMM a participé non seulement à sa rédaction mais également à la commémoration de cette journée aux Comores en y envoyant une délégation.

Le gouvernement du colonel Azali n'avait pas jugé opportun de ratifier cette résolution et malgré les tergiversations et les ratages sur la question de l'intégrité territoriale des Comores (décision de ne pas introduire la question de l'île comorienne de Mayotte à l'ordre du jour de la session de septembre 2006 de l'AG de l'ONU, le discours frileux du président Sambi à cette AG...), le gouvernement actuel a fini par la ratifier et a participé aux festivités de commémoration organisées par l'assemblée de l'Union des Comores, les associations de la société civiles dont notre partenaire, le Comité Maoré et certains partis politiques des Comores.

Cette année, la diaspora comorienne en France, à l'initiative du CCMM, a commémoré "la Journée Maoré" durant trois jours et a mobilisé plusieurs personnes. Ceci illustre bien l'importance de cette journée auprès de nos compatriotes en France.

Le président de l'île autonome de Ngazidja, M. Mzé Abdou Soulé Elbak et son gouvernement ont boycotté, dernièrement, la cérémonie de signature du document-cadre de partenariat entre la France et les Comores, relatif à une aide de 88 millions d'euros sur cinq ans. Nous soutenons ce geste symbolique car l'exécutif de Ngazidja a boycotté cette cérémonie pour les mêmes raisons que celles qui nous ont poussé à créer le CCMM : la présence dans ce document-cadre de termes laissant croire que l'État comorien a reconnu l'occupation illégale de l'île comorienne de Mayotte. Le Chef de l'exécutif de Ngazidja nous avait déjà affirmé, en juillet 2005, son soutien aux actions menées par les associations en faveur de l'unité nationale et s'était alors prononcé contre les accords franco comoriens d'avril 2005. Des gestes symboliques pareils sont quelques fois essentiels pour que l'on prenne conscience que l'intégrité territoriale du pays ne peut constituer de monnaie d'échange et ce, quelles que soient les difficultés qu'il traverse.

En France, le Parti Communiste Français (PCF) nous a réaffirmé sa position sur les Comores et le prouve par un courrier adressé par sa Secrétaire Générale, Mme Marie Georges Buffet, au Président de la République Française, M. Jacques Chirac (Cf. page 3). D'autres partis politiques français dont le Parti Socialiste devraient prendre exemple et se prononcer clairement sur cette occupation illégale de l'île comorienne de Mayotte par la France.

Toutes ces actions donnent un nouvel élan de dynamisme dans ce combat qui ne peut être gagné que si nous sommes tous unis derrière les mêmes objectifs et que nos engagements sont sans relâche pour le mener à terme.

Ainsi, au nom du Collectif Comores MasiwaMane, je lance un appel à tous, surtout à la jeunesse et notamment celle qui vit en France pour qu'elle s'engage dans ce combat afin d'accompagner cet élan d'espoir. Nous avons besoin d'elle afin de mener à bien ce combat primordial pour la stabilité, la pérennité... bref pour l'existence de l'état comorien.

En cette fin d'année 2006, le CCMM exprime ses vœux de bonheur à toutes et à tous et vous souhaite des bonnes fêtes de fin d'année.

Abdou Himaya

Activités de novembre-décembre

Après les célébrations de la "Journée Maoré", le 12 novembre dernier, l'équipe du Collectif Comores-MasiwaMane a réduit quelque peu ses activités.

Le Collectif n'est pas resté pour autant inactif. Il a approfondi un peu plus les relations avec le FLNLS. Dans la lutte pour la décolonisation totale de notre pays, il est bon de pouvoir bénéficier de l'expérience d'autres peuples.

Il a également été représenté dans des réunions importantes.

Ainsi, le président de l'association était présent à la rencontre organisée par le PCF autour des diasporas africaines et de leurs luttes le jeudi 30 novembre.

Plusieurs membres ont aussi pris part, lundi 4 décembre, au cinéma Max Linder (Paris), à la projection et au débat qui a suivi la diffusion du film *Bamako* d'Abderrahmane Sissako. Ce film est une dénonciation du néocolonialisme incarné par les grandes institutions économiques internationales.

Le bureau de l'association prépare l'AG annuelle du CCMM qui est prévue le samedi 6 janvier 2007 et qui doit élire un nouveau Bureau.



Le magazine Comores-Mag sera de retour dans les librairies des Comores et dans les milieu culturels de la diaspora dès janvier 2007.

Le magazine a été pendant longtemps le défenseur de la cause comorienne comme l'indique son sous titre : "Un pays, quatre îles". Pour ce numéro 14 qui sortira début janvier, vous trouverez une présentation du Collectif Comores-MasiwaMane faite par notre président, Abdou Himaya, à la page 10.

LETTRE

de Marie-Georges Buffet, Secrétaire National du PCF à Jacques Chirac, président de la République française

Paris, le 20 novembre 2006

Monsieur le Président de la République



Photo : www.mgbuffet.org

Je m'adresse à vous à propos de la question des Comores. J'ai été sollicitée à plusieurs reprises par les associations de Comoriens en France, Comoriens soit de nationalité Comorienne soit de nationalité française. Des élus communistes se sont aussi rendus sur place.

Je me permet de vous faire part de mes préoccupations quant à la situation qui perdure dans cette région. Je souhaite aussi avancer quelques propositions.

Le visa dit "Balladur" institué en 1994 crée une situation inacceptable sur le plan humain. Il est fait état de milliers de morts entre Anjouan et Mayotte. Je pense que les Comoriens doivent avoir une liberté de circulation garantie. Il s'agit d'un seul peuple avec une seule langue sur les quatre îles. Aujourd'hui un Comorien qui se rend à Mayotte est considéré comme clandestin alors que très souvent une partie de sa famille y réside. Le visa a créé un mur maritime autour de Mayotte alors qu'en 1974 les Comoriens ont dans l'ensemble voté à 94% pour l'indépendance. Je pense qu'il faut respecter ce choix, c'est une question de justice. C'est pourquoi je vous demande de faire en sorte que ce visa soit rapidement supprimé.

De même il me paraît urgent de construire une solution juste et " par le haut " qui soit bénéfique à tout le peuple comorien. Si en apparence Mayotte, actuellement collectivité départementale d'Outre Mer, peut présenter des attraits pour les habitants des trois autres îles au point que beaucoup risquent leur vie pour tenter d'aller s'y installer, il n'en demeure pas moins qu'une grande pauvreté y domine.

Assumer le passé colonial français passe par la reconnaissance de l'unité des quatre îles. La France, y compris avec le soutien de l'UE et des institutions financières internationales pourrait s'engager dans des partenariats et des coopérations aidant au développement des services sociaux existants à Mayotte en menant de pair une politique volontariste de développement pour les trois autres îles. Cela permettrait de construire les conditions sociales et économiques d'une unité comorienne et d'une souveraineté nationale avec un statut unique pour un seul peuple.

Aller dans ce sens permettrait à la France de s'engager résolument dans le respect des résolutions de l'ONU, du droit international et le droit des peuples à l'indépendance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'assurance de mon profond respect.

Marie-George Buffet

Développer la lutte autour de la question de Mayotte

par Idriss Mohamed
Comité Maoré

Ce texte a été publié dans *Al-Watwan* n°970 du 15 décembre 2007.

Faut-il en rire ou en pleurer ? Doit-on y voir un faux pas de personnes avançant camouflées ou le dépit induit par un échec qui s'annonce cuisant ? En tout cas, pour ceux qui ne le savent pas, Kashkazi nous assène du haut de son statut de journal objectif, au-dessus de la mêlée que la journée nationale Maore, célébrée le 12/11/06 serait à classer dans les "sommets de la pensée unique". Ses confrères en prennent pour leurs grades : Alwatwan pour sa "question de Mayotte : le peuple s'en empare". La tribune, qualifiée pourtant de "réaliste", serait néanmoins "pris par un élan patriotique" et aurait commis un péché avec son "assistance de qualité" au "glorieux combat". Quant au Comité Maore, source de tous les maux, il n'aurait réussi qu'à faire parler de lui et sommet de la pertinence journalistique, Kashkazi avance l'hypothèse lumineuse selon laquelle c'est peut être le Comité Maore, "en mal de publicité... qui aurait piqué la pancarte". Car et c'est à cela



qu'il fallait absolument aboutir : la célébration de la journée nationale Maore n'aurait mobilisé que quelques dizaines de personnes, le "peuple" aurait "d'autres chats à fouetter".

Et oui, il fallait prouver par des faits concrets la "vérité" suivant laquelle la question de l'île comorienne de Mayotte n'intéressent que quelques centaines (300 paraît-il) de comoriens des seules trois autres îles de l'Archipel. Et pour cela, il fallait pour Kashkazi balayer les "contre vérités" de ses confrères et se poser en seul journal sérieux qui détient la vérité vraie.

Mais la "vérité" de Kashkazi ne s'arrête pas là. "Dire à Moroni qu'on s'en fout de la question mahoraise, c'est un peu comme dire à Mamoudzou qu'on s'en fout du département". La revendication de l'intégrité territoriale du pays, combat assurément glorieux, est ravalée au niveau de la revendication départementaliste, combat incontestablement d'arrière garde qui ne vaut que parce qu'il est soutenu par un pays puissant qui peut se permettre de narguer le Monde et de fouler au pied des principes universellement reconnus. Pour Kashkazi donc, ce sont deux extrémismes "de la pensée unique", coupés de la réalité qui portent la responsabilité de l'impasse actuelle. Il faudrait donc les dépasser et ouvrir la voie à des relations de bon voisinage entre les îles de l'Archipel voire de l'Océan Indien.

Un discours qui vient appuyer les propos de Madame la Ministre française de la Coopération pour qui, on ne peut pas

régler "le différend" franco comorien sur la question de Mayotte et qui préconise de "gérer au mieux ce voisinage et développer les échanges et les liens entre les îles".

Un discours qui vient appuyer les propos de Monsieur l'Ambassadeur de France aux Comores qui "ne veut pas parler des questions de principes" mais qui veut "favoriser les mouvements de population entre les îles."

En somme la raison française commanderait aux comoriens des îles indépendantes d'accepter le fait français à Maore et aux départementalistes de Mayotte d'accepter leur comorianité. Ce qui préoccupe le peuple comorien selon les officiels français et le journal Kashkazi ce sont les relations inter îles dans le respect bien sûr des lois françaises sur l'immigration.

La proposition minimaliste du Comité Maore, à savoir une reconnaissance formelle par la France de l'appartenance de Mayotte aux Comores et de sa vocation à réintégrer l'Etat comorien pour ouvrir la voie à des négociations ouvertes, sans tabou sur les délais ni les statuts, entre toutes les parties pour définir une feuille de route vers le retour de Mayotte, cette position est zappée par les extrémistes français. Ces derniers veulent imposer à tout prix l'appartenance de Mayotte à la France.

Un combat français peu glorieux et voué historiquement à l'échec. Pour finir il convient de rétablir quelques faits.

Contrairement à ce que certains cherchent à présenter comme vérité élémentaire de base, à Mayotte même se trouvent des partisans de l'unité des Comores. Comme on peut l'imaginer, ils évoluent dans un milieu extrêmement hostile. Leur situation est comparable à celles des minorités porteuses d'avenir que

les pouvoirs en place encerclent croyant pouvoir ainsi empêcher la roue de l'Histoire de tourner.

Enfin la faible affluence à la place de l'indépendance le 11/11/06 est un fait. Il est trop facile de conclure à un désintérêt du peuple mais quand on prend en compte la faible participation aux diverses manifestations sur la rentrée scolaire 2006-2007, l'honnêteté conduit à nuancer la position. Force est de reconnaître que les manifestations de rue pacifiques ne sont malheureusement pas encore entrées dans les mœurs du pays. Par contre le 12 novembre, il y avait foule au Palais du Peuple et entre autre une "assistance de qualité" : le Président de l'Assemblée Nationale, un Vice-Président du pays, des Ministres de l'Union et des Îles, des Chefs de partis politiques et de nombreuses organisations de la société civile, des membres éminents de la communauté internationale comme le Représentant de l'Unité Africaine, L'Ambassadeur de la Lybie, de la Chine, de l'Afrique du Sud, etc. Une situation inimaginable en avril 2005 lors de la tenue de la commission mixte franco-comorienne. Un pas de géant a été accompli dans le "combat glorieux" pour l'intégrité territoriale du pays. Et c'est cela qui enrage, fait tomber les masques d'un côté et nourrit l'enthousiasme de l'autre côté.

12/12/06

Aider Mayotte par la coopération avec le reste des Comores ?

par M. Ibrahim

La visite de Brigitte Girardin, la secrétaire d'Etat française chargée de la coopération, aux Comores a encore une fois démontré, si besoin en était, que toute la politique de la France dans son ancienne colonie tourne autour de la préservation des intérêts français à Mayotte.

Elle est venue signer un document-cadre pour la coopération entre la France et les Comores dont l'origine est l'accord qui avait été rendu public le 5 avril 2005, à l'issue de la commission mixte franco-comorienne, à Paris.

C'est à la suite de cet accord avalisé par les autorités comoriennes, et la participation silencieuse de certains représentants d'associations de la diaspora aux travaux de cette commission qu'une dizaine de membres de la diaspora comorienne à Paris avait décidé de créer le Collectif-Comores MasiwaMane (CCMM).

En effet, c'est en mettant en avant les perspectives d'aides économiques, et notamment par l'intermédiaire de la diaspora que les fonctionnaires français avaient réussi à faire oublier ce qui se tramait : la reconnaissance implicite de la sécession maoraise par l'Etat et les associations de la diaspora comorienne qui avaient participé aux discussions. C'est une constante, une tradition de la politique de coopération de la France depuis 1975, quand les diplomates français tentaient d'obtenir du Président Ali Soilihi la reconnaissance du fait accompli à Mayotte en échange d'un maintien des techniciens français aux Comores. L'intransigeance du gouvernement d'Ali Soilihi avait abouti au départ de ces techniciens.

Dans l'Accord de la Commission mixte, au-delà de l'aide importante que la coopération française promet, la France exige de la part de la police comorienne la surveillance d'une "frontière" qui existerait entre Mayotte et ses trois îles soeurs. Les Comoriens qui désirent se rendre dans cette île comorienne sous administration française depuis 1975, malgré une vingtaine de résolutions de l'ONU, devraient être arrêtés au mépris de la loi comorienne (la Constitution).

C'est également en se basant sur ces points de la loi internationale et nationale que le gouvernement de Mzé Soulé Elbak, chef de l'Exécutif de l'île autonome de Ngazidja a pris la décision de ne pas participer à la cérémonie de signature entre Brigitte Girardin et le Ministre

des Relations extérieures des Comores, Ahmed Jaffar.

La ministre française a tenu par ailleurs à se rendre dans l'île d'Anjouan pour annoncer aux autorités locales que la France a décidé d'y affecter une aide plus importante que dans les autres îles. Pourquoi ? Parce que dit-elle, c'est l'île la plus pauvre. Plus pauvre que la petite Mohéli ?

Pourtant, cette décision qui aurait pu être annoncée par la ministre française à partir de la capitale des Comores, ou même par le gouvernement de l'Union, n'est pas sans susciter certaines méfiances de la part de tous ceux qui ont suivi les manoeuvres de destabilisation menée entre 1997 à 2000 à Anjouan, souvent sous couvert de missions humanitaires.

Ce geste de Brigitte Girardin a d'ailleurs renforcé les actes de défiance de la part du gouvernement de Mohamed Bacar, chef de l'exécutif d'Anjouan, et des séparatistes qui étaient devenus bien silencieux depuis un certain temps.

A l'aéroport d'Ouani, les séparatistes ont pu, sans problème, brandir des banderoles proclamant "Anjouan française" et les drapeau français, alors que le drapeau comorien était invisible. Cela s'est fait devant le Ministre des Relations extérieures, devant le Ministre de l'Education, porte-parole du gouvernement, et devant le représentant de l'Etat à Anjouan, et bien sûr devant Mohamed Bacar, autorité de l'île, prompt jusque-là à réprimer toutes les manifestations de rue.

Quelques jours plus tard, le même Mohamed Bacar pouvait interdire l'entrée à Anjouan à des militaires de l'Union et donner l'impression qu'on revenait aux temps du séparatisme triomphant et de la guerre civile.

Evidemment, Brigitte Girardin a bien pris soin de dire publiquement que l'avenir d'Anjouan est à l'intérieur de l'Union des Comores, mais ses conseillers ne pouvaient ignorer que le fait d'établir des relations privilégiées avec des autorités qui refusent de reconnaître entièrement les prérogatives de l'Etat central ne pouvait être interprété que comme un encouragement à persévérer.

Mais, il ne faut sûrement pas penser que c'est un avertissement pour le Président comorien et son ministre des Relations extérieures qui ont annoncé la réintroduction, à l'automne prochain, de "la question de l'île comorienne de Mayotte" à l'Assemblée Générale de l'ONU. Cela n'a aucun rapport. En attendant, l'Etat comorien devrait empocher 88 millions d'euros d'aide, et officialiser le rôle de l'officier français placé auprès de Mohamed Bacar et affecté au contrôle de la "frontière" entre Anjouan et Mayotte.